

<u>Service Population</u> Place Kuborn, 5 – 4100 Seraing Tél: 04/330.83.11 - Fax: 04/330.84.35

IBAN: BE30 0910 1793 3511

population@seraing.be

<u>DECLARATION RELATIVE AUX DERNIERES VOLONTES EN MATIERE DE MODE DE SEPULTURE, DE RITE ET DE CONTRAT D'OBSEQUES</u>

Je soussigné,								
Nom	:							
Prénoms	:							
Né(e) à	:							
Adresse	:							
Commune	:							
	résentant lég	gal 1	:				(nom -prénoms, numéro national)	
déclare à L'O	officier de l'	Etat	Civil de la Ville de S	Serain	ıg:			
A. faire le cho	oix du mode	de s	épulture : ²					
			mortels (code 1)					
			l'inhumation des cend el ³ ou O cinéraire ⁴	dres da	ns l'enceinte du cime	etière ((code 3)	
O - la Cré	mation suivi	e de		dres su	ır la parcelle du cime	tière re	éservée à cet effet (code 5)	
			placement des cendre	s dans	s le columbarium du o	cimetic	ère (code 4)	
O cim	etière traditi	onne	el ou O cinéraire					
O - la Cré	mation suivi	e de	la dispersion des cend	dres er	n mer territoriale belg	e (cod	le 6)	
							ère ou mer territoriale belge (code 7)	
			•••••					
						m, pré	nom).	
O - la Créi	mation suivi	e de	l'inhumation des cend	ires da	ns un endroit autre o	ué le c	cimetière (code 8)	
						m. pré	nom).	
O - la Créi	mation suivi	e de	la conservation des ce	endres	à un endroit autre qu	ie le ci	metière (code 9)	
			de substitution : (nor			, p		
	_							
,								
,								
			nie funéraire selon l					
			Protestant (code 2)					
○ Juif (code	: 5)	O	Islamique (code 6)	O	Laïque (code 7)	O	philosophique neutre (code 8)	
				n plei	n gré, constitue mes	derni	ières volontés quant au mode de	
sépulture, de l		ntra	t d'obsèques.					
Fait à Seraing			•		Q:	41100 - 1	nannágontont (c)	
Signature du déclarant					Signature du représentant (1)			

Cette mention s'applique au déclarant de moins de 16 ans ou placé sous statut de minorité prolongée ou interdit. cocher la case correspondant au mode de sépulture choisi cimetière traditionnel: lieu géré par un gestionnaire public dans le but d'accueillir tous les modes de sépulture, cimetière cinéraire: lieu géré par un gestionnaire public et réservé à la dispersion des cendres et à l'inhumation des urnes.

Cocher la case correspondante au rite choisi